



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_09-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

N° 20220712-09

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CONTRAT ÉCOLOGIC
NOUVELLE FILIERE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR
POUR LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINS THERMIQUES (ABJ)**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibératives :

1

Conseillers représentés :

12

Total votants :

53

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_09-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Considérant l'arrêté d'agrément du 24 février 2022 instituant ECOLOGIC comme éco-organisme national de référence pour la mise en place, sur une durée de 6 ans, de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) relevant de la famille des machines et appareils motorisés thermiques.

ECOLOGIC prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché, relatives à la gestion des ABJ thermiques.

Le cahier des charges de la REP relative aux ABJ thermiques fixe à horizon 2024 des objectifs de collecte de 28% et de recyclage de 37% (en proportion des quantités mises sur le marché), puis des objectifs de collecte de 45% et de recyclage de 55% en 2027.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est concernée par cette nouvelle filière en déchèterie.

En signant un contrat avec la société ECOLOGIC, la collectivité pourra développer la collecte séparée des ABJ thermiques en déchèterie selon le schéma de collecte proposé par ECOLOGIC.

ECOLOGIC prendra en charge les coûts des opérations de collecte, fournira sans frais des contenants et des équipements de protection individuels adaptés et proposera des outils, des méthodes et des actions destinées à la formation des agents des déchèteries.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature du contrat ECOLOGIC ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 41

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

